



PV 360 DU JEUDI 2 NOVEMBRE 2017

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 octobre 2017

Présidente : Martine GRANOTTIER **Vice-Président** : Arsène MEYER **Responsable suivi** : HERVE BAUDOUX
(Représentant des clubs) **Membres du CD** : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Said INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN **Représentant des commissions** : Sylvain RICHARD - Thierry PESTRITTO, - Christian DUBOURG – Patrice ECHINARD

➡ DISPOSITIF ETOILES

COMMUNIQUÉ DE LA COMMISSION « DISPOSITIF ÉTOILES » / CAMPAGNE BIANNUELLE 2018-2020

Nous avons le plaisir de vous annoncer que La Commission dispositif Etoiles, lors de sa réunion du 16 octobre 2017, a décidé de repousser la date limite de retour des questionnaires du dispositif étoiles remplis au **30 novembre 2017**. Nous vous rappelons que l'affichage au siège de votre club du « Certificat Officiel du DLR » indiquant le nombre d'étoiles obtenu, même si vous n'en décrochez que deux voire une seule, atteste de votre volonté d'agir pour que vos adhérents soient bien encadrés et bien protégés. Diriger un « **CLUB ÉTOILÉ** » est la démonstration d'une démarche dynamique, volontaire et responsable vis-à-vis des licenciés de ce club. **En résumé, nous vous invitons vivement à remplir et à retourner ce questionnaire dont le contenu vous permettra d'évaluer votre maîtrise des risques et des dangers encourus par tous au cours de l'ensemble des manifestations footballistiques que vous organisez.** La Commission vous remercie par avance pour la suite donnée et vous souhaite une excellente saison. Le questionnaire et la notice explicative vont être envoyés par mail à chaque club.

➡ RAPPEL

NOUS RAPPELONS A TOUS LES CLUBS QUE LA FEUILLE DE ROUTE DOIT ETRE AFFICHEE, QU'ELLE DOIT ETRE APPLIQUEE ET EST NON NEGOCIABLE. DE PLUS, A LA FIN DU MATCH L'EQUIPE LOCALE DOIT RESTER DANS LE ROND CENTRAL ET LAISSER L'EQUIPE DES VISITEURS REGAGNER LEUR VESTIAIRE.

➡ REUNION SECURITE

Suite à absence à la réunion sécurité de rattrapage du 23 octobre, les clubs suivants sont amendés de 100 € comme indiqué dans le PV N°358 du 19 octobre 2017 :

553949 CS LYON 8	581484 LATINO AFC	549983 AS ST JEAN VILLEURBANNE
590385 BRON TERRAILLON	580634 US BERGES RHONE	525630 FC ANTILLAIS VILLEURBANNE
519642 US POULE ECHARM	548245 OS BEAUJOLAIS	528368 AS PORTUGAIS VAULX

➡ RETOUR QUESTIONNAIRE « DISPOSITIF ETOILES »

FC LYON / AS ST PRIEST / AS LES SAUVAGES / AS PUSIGNAN / O. LYONNAIS / FC FRANCHEVILLE / AS BRON GRAND LYON / FC BULLY / SUD LYONNAIS FOOT BALL 2013 / AS MONTCHAT / CS VERPILLIERE / US MONTANAY / AS BELLE-COUR PERRACHE / USCL COTEAUX DU LYONNAIS / AS ST FORGEUX / AS ECULLY / FC POINT DU JOUR / AS ST MARTIN EN HAUT / CHAMBOST ALLIERES ST JUST

➡ RAPPORT DELEGUES SURPRISES

- **Rencontre FC COLOMBIER SATOLAS / EVS GENAS U17 Coupe de Lyon et du Rhône** : dommage que le protocole de fin de match n'a pas été respecté car l'ensemble de la rencontre s'est déroulée dans un bon état d'esprit, toutes les mesures de sécurité ont été respectées.

- **Rencontre FC SUD OUEST 69 / RILLIEUX O. U17 Coupe de Lyon et du Rhône** : il est rappelé au club de FC SUD OUEST 69 qu'il est interdit de « vapoter » sur le terrain durant une rencontre. Les guérites n'ont pas été protégées comme le prévoit la feuille de route. Les spectateurs ne doivent pas pénétrer sur le terrain durant la rencontre et doivent rester



derrière la main courante.

- **Rencontre CHAMPAGNE SPF / AS DARDILLY U15 Coupe de Lyon et du Rhône** : nous rappelons au club de Dardilly qu'il est interdit de vendre de la bière dans des bouteilles en verre. Bon respect de la feuille de route.
- **Rencontre LOIRE SUR RHONE / AS BUERS DE VILLEURBANNE U17 Coupe de Lyon et du Rhône** : Attention les guérites ne sont pas sécurisées comme le prévoit la feuille de route. De plus un enfant se trouvait dans la zone technique durant la rencontre alors qu'il ne faisait pas parti des remplaçants. Protocole fin de match respecté.
- **Rencontre ENT. FONTAINE MONTANAY / CALUIRE SC U17 Coupe de Lyon et du Rhône** : la rencontre s'est déroulée dans un bon état d'esprit. La feuille de route a bien été respectée. Bravo.

➡ RETOUR ATTESTATIONS FORMATION FEUILLE DE ROUTE

- | | | |
|--|----------------------------|---------------------|
| - MDA FOOT | - AS GREZIEU LE MARCHE | - FC CORBAS |
| - US MONTANAY | - AS VALSONNE | - CHANDIEU HEYRIEUX |
| - CHAMBOST ALLIERES ST JUST | - AS RHODANIENNE | - CS ANATOLIA |
| - AS MONTROTTIER ALBIGNY | - AS MONTCHAT | - US VAL D'AMBY |
| - CHASSIEU DECINES FC | - FC VILLEFRANCHE | - AS LIMAS |
| - CHAPONNAY MARENNES | - USCL COTEAUX DU LYONNAIS | - ASVEL |
| - GS CHASSE FOOTBALL | - CS LA VERPILLIERE | |
| - AMICALE SPORTIVE DE LA GROSNE OUROUX | | |

➡ COURRIERS CLUBS

- **VAL LYONNAIS** : mail sur réforme championnat jeunes : lu et noté
- **US FORMANS, USF TARARE et ACS MAYOTTE** : demande de chasubles supplémentaires. notre stock de chasuble a été épuisé, une proposition sera soumise au prochain comité directeur pour effectuer une commande.
- **HAUTE BREVENNE** Mr GODDE responsable technique. La commission PSEM vous remercie pour les mesures prises pour la mise en application et le respect de la feuille de route. Je vous rappelle que si vous rencontrez des difficultés, nous pouvons organiser au sein de votre club une réunion sécurité auprès de vos dirigeants, éducateurs, joueurs. La commission PSEM transmet le mail à l'arbitrage concernant l'absence de l'arbitre de la rencontre.

➡ AUDITION

Reçu le 30/10/2017 Mr PARSI Responsable sécurité de CS LYON 8. La commission PSEM a fait part des différents avec le centre scolaire Pierre Termier concernant le partage des installations. La mairie de Lyon 8 a remis un courrier au club qui précise les horaires d'utilisation. Le club de Lyon 8 doit faire parvenir un courrier au groupe scolaire avec copie à la commission PSEM. D'autre part, il a été indiqué que le club n'a participé à aucune réunion sécurité. Un rappel des consignes a été fait, et nous avons remis un exemplaire de la feuille de route avec l'attestation à retourner. La commission PSEM annule la sanction prise dans le PV N° 359 et demande à la commission sportive ainsi qu'au groupement Lyon Métropole de remettre les rencontres pour toutes les catégories.

➡ RAPPORT / COURRIER ARBITRES

- GARCIA Frédéric arbitre de la rencontre LIERGUES / O. SATHONAY Séniors qui félicite le club de LIERGUES pour la qualité de son accueil et la parfaite organisation de la rencontre. Très bon comportement des 2 équipes durant toute la rencontre. La commission PSEM félicite à son tour les 2 équipes.
- HERNANDEZ Jean Marie arbitre de la rencontre LOSC / GRIGNY : lu et noté.
- Jimmy MICHAUD arbitre de la rencontre LYON CHEMINOTS VAISE / SUD AZERGUES Séniors Coupe de Lyon et du Rhône : nous demandons au club de Lyon Cheminots Vaise de remettre en conformité les douches afin que les arbitres puissent les utiliser après les matchs (pas d'eau chaude).

➡ RAPPORT DELEGUES OFFICIELS

Mr BOUGHAZI Mohammed concernant rencontre LIMONEST / GREZIEU LA VARENNE Séniors D3 : les douches n'ont toujours pas été remises en état de fonctionnement malgré notre rappel dans le PV 356. Nous demandons au club de Limonest de faire le nécessaire rapidement afin que les arbitres puissent utiliser les douches après les rencontres. La commission PSEM demande au club de Limonest d'être informée sur les travaux prévus pour la remise en conformité.